



Comité de pilotage Natura 2000 « Sites à chiroptères du Vexin français »

Vendredi 11 juin 2021

Compte-rendu



La réunion du comité de pilotage s'est déroulée le vendredi 11 juin 2021 en visio-conférence. La séance est ouverte à 10h30. 19 personnes sont présentes à la réunion.

Etaient présents :

- ANDOUVLIE Edith, Val d'Oise Environnement
- BANCEL Pierre, Comité départemental de Spéléologie du Val d'Oise
- BAUDOIN Gérard, Yvelines Environnement
- BELANGE Nicolas, adjoint à la mairie de Chars
- BINAUX LE CLECH Florence, mairie de Saint-Gervais
- CLEMENT-PALLEC Romain, Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT)
- DUMONT Corinne, Yvelines Environnement
- FOUGERE Benjamin, Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)
- GAUDIN Camille, Parc naturel régional du Vexin français (PNRVF)
- LEDOUX Arnaud, Direction Départementale des Territoires du Val d'Oise (DDT 95)
- LE LOUARN Marine, Conseil Départemental du Val d'Oise (CD95)
- MELIN Marie, Conseil Départemental du Val d'Oise (CD95)
- MONGUILLON Angélique, Réserve naturelle régionale du site géologique de Limay et Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN)
- PANTIC Martine, mairie de Saint-Cyr-en-Arthies et Présidente du COPIL
- PENNEC Mélanie, Direction Départementale des Territoires du Val d'Oise (DDT 95)
- ROUX Françoise, Parc naturel régional du Vexin français (PNRVF)
- ROUY Quentin, Azimut 230
- THAUVIN Jean-Pierre, Association des Naturalistes des Yvelines
- VERDIER Coralie, Direction Départemental des Territoires des Yvelines (DDT 78)

Ordre du jour :

Les différents points abordés à l'ordre du jour étaient les suivants :

- Rappels sur Natura 2000
- Bilan de l'animation 2019-2020
- Prévisions d'animation 2021
- Questions diverses

Introduction :

- Après un tour de table de tous les participants, l'animatrice présente l'ordre du jour.

Rappels sur Natura 2000

Camille GAUDIN rappelle le fonctionnement du réseau Natura 2000 (zonage, contrats et chartes Natura 2000, évaluations d'incidences Natura 2000) et présente le site « Sites à Chiroptères du Vexin français ».

Bilan de l'animation

Camille GAUDIN présente ensuite le bilan d'animation depuis 2019, et notamment les suivis des différentes cavités du site Natura 2000. Elle explique que les effectifs de chiroptères sur ce site représentent près de la moitié des effectifs totaux des individus en hibernation sur le territoire du Parc. De plus, la moitié des effectifs est constitué par les deux espèces emblématiques du territoire ayant de forts enjeux, les rhinolophes.

- Elle expose ensuite les résultats des suivis par espèce depuis 2017, et explique que la majorité des effectifs est stable, avec des variations notamment pour le réseau de cavités de Chars dues à l'offre de sites d'hibernation. On constate une légère augmentation des murins à oreilles échancrées avec les années, qui est observée sur le reste des cavités hors site Natura 2000 également. Le suivi estival de la cavité de Follainville-Dennemont démontre toujours de très bons effectifs avec plus de 200 individus de grands murins et une trentaine de murins de Daubenton.

- Mme BINAUX LE CLECH prend la parole pour présenter le fait qu'une personne du PNRVF est venue prospecter sur le terrain communal à proximité des cavités, qui fait l'objet d'un projet d'aménagement. Elle signale que cette personne aurait trouvé une colonie de chauves-souris dans un vieil arbre. L'animatrice répond qu'elle a été avertie de ce fait la veille, et qu'il s'agit de son collègue Vincent Bourguignon ; il aurait en effet trouvé des traces de présence de chiroptères sur l'un des arbres à proximité, mais l'animatrice prévient que cette hypothèse doit être vérifiée ultérieurement.

- Camille GAUDIN présente ensuite les contrats Natura 2000 qui ont été réalisés depuis 2019 : les travaux réalisés au-dessus de la cavité du Clos Caillet à Chars, et les travaux de dépollution et de fermeture de la cavité de Follainville-Dennemont. Le premier contrat a consisté à débroussailler la végétation de la pelouse calcaire au-dessus de la cavité pour réduire le poids de cette dernière sur le plafond de la grotte. Le second contrat a permis de fermer définitivement et de manière beaucoup plus sûre l'ancienne carrière de Follainville, très fréquentée et possédant de très forts enjeux en termes de chiroptères.

- Quentin ROUY demande à l'animatrice si le PNRVF travaille sur la trame noire par rapport aux sites de reproduction des chauves-souris, ce à quoi Françoise ROUX répond que c'est le cas. La trame noire est une problématique dont s'est saisie le PNRVF et qui va prendre en compte les chiroptères. Un webinaire organisé par FNE et dans lequel interviendra le PNRVF a lieu le 16 juin. Quentin ROUY explique également que dans le cadre du Plan Régional d'Actions Chiroptères, une plaquette pollution lumineuse concernant les chiroptères va être publiée, et qu'Azimut 230 organisera des journées techniques trames noires à l'automne.

- Romain CLEMENT PALLEC confirme que le système de fermeture est encore plus sûr que celui de Chaussy et qu'il faudra prévoir un temps plus important lors des prospections pour ouvrir la trappe.

- Corinne DUMONT demande si des capteurs de température et d'hygrométrie sont présents dans la cavité, ce à quoi Camille GAUDIN par la négative. Elle explique que depuis les premières données du DOCOB, il n'y a pas eu de nouveaux relevés de ces données. Corinne DUMONT indique qu'il serait utile d'avoir des cartographies de la répartition spatiale des espèces. L'animatrice répond que ces cartes existent notamment à l'issue du travail réalisé par Nicolas GALAND en 2019.

- L'animatrice poursuit en présentant les prévisions 2021 : elle explique qu'une certaine vigilance va devoir être apportée sur la cavité de Follainville à la suite des travaux car d'autres entrées existent. Même si elles sont fermées également, il est possible que des individus se reportent sur ces entrées et tentent de rentrer par d'autres moyens. Elle mentionne la possibilité de signer plusieurs chartes Natura 2000 avec plusieurs propriétaires privés sur les communes de Chars et de Saint-Gervais, ainsi qu'avec la commune sur la cavité qui leur appartient.

- Nicolas BELLANGE répond en disant qu'ils sont tout à fait prêts à travailler en collaboration sur le sujet, et qu'ils sont également prêts à faire de la sensibilisation auprès des propriétaires.

L'animatrice mentionne la possibilité nouvelle de mettre en place des obligations réelles environnementales (ORE) qui pourraient permettre de pérenniser la préservation des cavités malgré les changements de propriétaires, assez fréquents notamment sur la commune de Chars, sans forcément rentrer dans une démarche plus complexe que sont les arrêtés de protection de biotope.

- Corinne DUMONT demande s'il existe des dispositions particulières dans les règlements d'urbanisme des communes concernées par le site Natura 2000, et s'il existe des listes locales pour les évaluations d'incidences qui prennent en compte le site Natura 2000. Camille GAUDIN répond que dans les PLU du site, à sa connaissance, il existe des dispositions dans les règlements qui permettent de fixer un certain nombre de contraintes dans le plan local d'urbanisme par rapport à l'enjeu des chiroptères. Romain CLEMENT-PALLEC indique plusieurs pages internet où trouver ces informations :

- liste locale 1 du Val d'Oise : http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/AP95_EIN_1ereliste_280711_cle2f4fb7.pdf
- liste locale 2 du Val d'Oise : http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/APno11321_2ndeListeLocale_cartes_1_cle2afd5f.pdf
- liste locale 1 des Yvelines : http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/AP78_EIN_1ereliste_010811_cle271683.pdf
- liste locale 2 des Yvelines : http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/AP78_LL2_120912_cle26cf74.pdf

- L'animatrice poursuit sur un sujet dont avait parlé sa prédécesseure concernant l'extension du site Natura 2000 : en effet, de nombreuses entrées de cavités ne sont pas prises en compte par le périmètre actuel du site, ce qui empêche toute réalisation de contrats Natura 2000, notamment en ce qui concerne d'éventuels projets de fermeture de cavités. Sur Saint-Gervais, l'une des cavités n'est également pas prise en compte, et c'est pourtant celle qui regroupe le plus d'enjeux. Elle présente ensuite une carte qui localise les sites d'hibernation et de mise-bas par

rapport aux sites Natura 2000, en précisant qu'il s'agit bien d'un filtre de tous les sites connus : ici sont représentés seulement les sites suivis de manière régulière par le PNRVF.

- Camille GAUDIN apporte des informations concernant le site du sanatorium d'Aincourt, absent de tout périmètre Natura 2000 mais qui comporte un enjeu majeur : en effet, le vide sanitaire du bâtiment des Tamaris accueille une colonie de mise-bas de plus de 70 petits rhinolophes, et constitue ainsi le deuxième site de mise-bas de cette espèce à l'échelle régionale. L'animatrice explique que ce sanatorium fait l'objet d'un projet de réhabilitation immobilière, que le PNRVF suit avec grande attention depuis deux ans, c'est-à-dire la date de la découverte de la colonie.

Etant donné les effectifs, il est très probable qu'un impact sur cette colonie ait un impact également sur les populations de chiroptères des sites Natura 2000 alentours.

Quentin ROUY précise que cette population fait probablement partie d'une métapopulation, et que ces espèces peuvent se déplacer sur plusieurs dizaines de kilomètres. Il ajoute que le bureau d'étude sollicité dans le cadre de la demande de dérogation espèces protégées et de l'étude environnementale associée au projet a bien pris en compte cet enjeu dans ses propositions, et que concernant l'étude génétique, ils avaient récolté du guano pour la réaliser, mais qu'ils manquent de temps pour le moment.

Corinne DUMONT réagit en demandant si ce type d'étude ne peut pas être financée par Natura 2000, ce à quoi Romain CLEMENT-PALLEC répond qu'il n'est en effet pas possible de financer une action hors site Natura 2000, mais qu'il est possible de financer par d'autres biais des actions sur des espèces d'intérêt communautaire en dehors des sites. Il ajoute que l'Union Européenne souhaite accentuer le suivi et la connaissance de l'état de conservation des espèces d'intérêts communautaires, qu'elles soient hors ou en site Natura 2000. L'Etat français a envoyé une proposition financière pour prendre en compte les suivis hors sites Natura 2000.

Quentin ROUY termine en expliquant qu'Azimut 230 et le PNRVF suivent la situation de très près et qu'il y a dans tous les cas un pré requis au démarrage des travaux, qui est tout d'abord la mise en place d'une isolation phonique pour préserver la colonie et surtout la construction d'un site de substitution dédié au petit rhinolophe. Ce gîte est basé sur un modèle belge qui a déjà prouvé sa très bonne efficacité. De plus, des mesures concernant la pollution lumineuse, la gestion des espaces verts...seront mises en place. Il ajoute qu'avec ces mesures, il y ait des chances pour que la colonie bénéficie d'une meilleure protection qu'aujourd'hui, où elle est soumise à de nombreux dérangements.

- Camille GAUDIN termine en présentant la possibilité de réaliser un stage permettant d'étudier les territoires de chasse des chiroptères autour des sites de mise-bas. Cela permettrait d'étudier le paysage autour de ces gîtes, en fonction des exigences de chaque espèce, et d'intégrer par la suite ces habitats au sein du périmètre du site Natura 2000. Elle propose à Azimut de co-encadrer ce type de stage si besoin, et souligne la pertinence de ce protocole dans le cadre d'un éventuel projet d'extension.

Les différents sujets étant épuisés, Mme PANTIC clôt la réunion en remerciant tout le monde pour sa participation.